



Règlement de facture eau et electricité

Par **brisedavril**, le **01/02/2017** à **17:24**

j'étais à la recherche d'un endroit pour habiter. Il y a 5 ans que j'ai trouvé un terrain et le propriétaire du lieu était d'accord pour que je m'installe, mais il n'y a eu aucun écrit, si ce n'est de mon côté un courrier, lui précisant ma venue. Je ne paye pas de location sur ce terrain, mais je n'occupe pas la maison mais seulement un mobil home que j'ai du mettre pour me loger. Il y a environ deux ans, le propriétaire a décidé de me faire payer l'eau et l'électricité et m'a donné une facture globale pour 5000 euro. Il n'y a aucun compteur à mon nom (eau et électricité) c'est lui qui fait la déduction de ce que je consomme par rapport à ce que consomme son usine. J'ai commencé à payer par somme de 250 euros tous les mois voir plus dès que je pouvais. Aujourd'hui, il me réclame par mois 1600 euros sous condition de venir me couper l'eau et l'électricité et me traite de squatteur en précisant qu'il ne m'a pas invité à vivre dans sa propriété. Tout dialogue est impossible avec lui puisque en reprenant ses propos je ne suis qu'une "sous-me..e", mes chèques sont des "sous-me..e" et les montants de mes chèques son qualifiés de la même façon. je ne refuse pas de payer mais pas d'un coup de telle somme. Pourriez-vous me dire quels sont mes moyens de défense.

Je reste à votre entière disposition.
En vous remerciant par avance.